

Preuve tirée du langage.

Les mots sont les signes de nos idées. Il y a tellement identité pour la société française entre les idées de bien et de propriété, que la langue, toujours précise et logique, n'emploie qu'un seul et même mot pour désigner ces deux faits. Le mot bien s'applique à la fois au bien moral et à la propriété. On dit faire le bien et avoir un bien. Les mots identiques comme les idées qu'ils servent à exprimer. Il faut se défier des analogies linguistiques; mais il ne faut pas méconnaître ces rapports évidents, qui sont des lois, puisqu'ils dérivent de la nature des choses. Les rationalistes sourient de pitié quand on leur fait faire ces remarques; l'homme de bon sens cherche, médite, réfléchit. Les langues apprennent beaucoup à celui qui sait observer.

Que tous ne doivent pas posséder.

La propriété est le gage le plus certain de notre liberté. Elle assure notre existence temporelle, et par conséquent nous rend indépendants de nos semblables. En dehors de ce que nous avons dit, la propriété est donc un moyen d'action, l'agent de nos relations sociales. Est-il juste, moral, légitime, que tous possèdent au même degré et de la même manière ce moyen d'action? Non; car tous ne sont pas également éclairés. Les uns ont moins d'intelligence, les autres plus; ceux-ci connaissent mieux le vrai que ceux-là. Comme le vrai est la condition fondamentale du bien, il serait injuste que les plus intelligents ne pussent pas agir plus puissamment, plus énergiquement que les autres sur la société. Il est convenable que leurs moyens d'action soient en rapport avec leurs capacités. L'idéal de la société serait que la fortune fût toujours en raison directe de l'intelligence. Il n'en est pas ainsi. Nous ne sommes pas parfaits. Faut-il pour cela tout renverser, tout détruire? Nous avons dit aussi que les hommes naissent avec des aptitudes différentes pour le bien, avec des prédispositions plus ou moins vives pour l'idée du devoir. Ne doit-on pas souhaiter que ceux qui sont plus disposés à faire le bien soient aussi plus à même de le pratiquer? L'idéal de la société serait que la propriété fût toujours en raison directe des vertus de l'individu. S'il n'en est pas ainsi maintenant, est-ce une raison pour croire qu'il n'en sera jamais ainsi? Toute société qui repose sur la liberté et sur l'égalité, comme la nôtre, marche nécessairement vers l'idéal que nous venons d'indiquer. En attendant qu'il soit réalisé, acceptons la hiérarchie des fortunes, de même que nous sommes obligés de reconnaître celle des aptitudes pour le vrai et pour le bien. Mais s'il y a une société du bien, il y a une société du mal; nous croyons l'avoir suffisamment prouvé; les temps présents peuvent aussi en fournir la démonstration péremptoire. S'il y a une société du mal, faut-il lui préparer des moyens d'action, lui fournir des agents, des armes contre la société du bien? Autant vaudrait dire qu'il n'y a ni bien ni mal et que nous sommes tous des brutes. Acceptons donc une société qui possède et une autre qui ne possède point, non pas en vertu de la loi, comme les esclaves dans l'antiquité, mais en vertu d'un fait accidentel, temporaire, provisoire, qui peut disparaître d'un moment à l'autre. Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes qui ne possèdent rien, acquérir par le travail, l'ordre et l'économie, et s'élever à la dignité de propriétaires? Ils se sont rachetés du servage, eux et tous leurs enfants. Sont-ils donc des voleurs pour cela?

Révolution démocratique et sociale.

La société a pour but de conduire l'homme au bien en passant par le vrai. Pour cela, il existe: Une autorité politique, c'est-à-dire une force coercitive chargée de réprimer le mal et de protéger le bien; Un gouvernement politique, c'est-à-dire un ensemble d'organes ou de forces institués pour l'administration du pays; Une science politique, c'est-à-dire un système d'idées, de principes, de lois sur lesquelles repose l'ordre social, et qui sont réputées bonnes et vraies par la majorité de la nation. L'on croyait autrefois que pour partici-

Ce ne sont plus des intérêts qui se balancent et se neutralisent réciproquement dans l'Etat; ce sont des forces qui se combattent et se tuent.

Le droit du poing succède au droit du riche. Est-il plus moral, plus légitime, plus éclairé? L'avenir nous le dira. Si tout va pour le mieux, nous serons les premiers à reconnaître les bienfaits du suffrage universel.

Mais il n'en restera pas moins démontré que la propriété offrait des garanties d'ordre et d'indépendance, des présomptions de vertus et de talents que la force brutale, que le droit du nombre ne nous donnera jamais.

C'est bien la peine d'être intelligents, pour être gouvernés par des chiffres! La révolution est démocratique, en ce sens qu'elle enlève à la propriété son influence légitime et qu'elle crée, au milieu de nous, le gouvernement des masses. Elle est sociale, car si la propriété ne confère plus certains avantages, certains droits politiques, nous marchons directement au socialisme, c'est-à-dire à la négation complète et absolue de la propriété.

Il faut affirmer ou nier la propriété; il faut l'appeler un vol, ou un fait légitime. Si elle est un fait légitime, il faut reconnaître officiellement ce fait et lui accorder une influence légitime.

Mais on oublie toujours que la propriété est du travail capitalisé, accumulé lentement; qu'elle est par conséquent le signe probable de l'intelligence, de l'activité, de l'ordre et des vertus domestiques. Ou plutôt les démocrates socialistes savent tout cela, mais ils veulent anéantir le bien, le juste et le vrai que la propriété représente et protège encore.

La révolution de février est démocratique et sociale, parce qu'elle tend à enlever à la société du bien ses dernières forces organiques pour les donner à la société du mal, c'est-à-dire aux hommes qui portent en eux une longue hérédité de vices et de crimes et qui se révoltent, au lieu de penser à se racheter par le travail, le sacrifice et l'expiation.

(A continuer.)

Notre extra de samedi

Arrivée du CAMBRIA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 2 Juin.

NEW-YORK 15 juin 2 h. P. M.

Le Cambria est arrivé et annonce que l'America a fait la traversée en 11 jours et demie.

ANGLETERRE. — Il n'y a pas eu d'autres débats dans le Parlement au sujet des affaires du Canada.

IRLANDE. — Une souffrance horrible règne en Irlande. Le choléra s'est déclaré à Dublin.

FRANCE. — La dissolution de l'Assemblée nationale a eu lieu le 27 de mai, et l'Assemblée législative s'est réunie le 28. Le nombre des ultra-démocrates élus est double de celui auquel on s'attendait. Ils auront une grande influence dans la Chambre. Les divers partis sont tellement divisés que l'on craint qu'ils ne puissent s'accorder sur les principales questions de politique intérieure. On parle toujours du maréchal Bugeaud comme devant très certainement être placé à la tête du ministère. Le 30 mai, une violente discussion a eu lieu dans l'Assemblée en conséquence de la destitution du Colonel qui pendant la session de l'Assemblée nationale, avait été chargé du commandement des troupes destinées à protéger la Chambre. Le correspondant du Times de Londres, dit que rien de ce qui a eu lieu dans l'Assemblée nationale n'est comparable à ce qui s'est passé ce jour-là dans la Chambre. Ledru-Rollin ayant paru à la tribune pour discuter la question, fut obligé par les cris et la confusion horrible qui régnait, de descendre en déclarant que lui et son parti avaient été insultés, et que la liberté de la parole était détruite. Un ajournement eut lieu ensuite.

ITALIE. — Rome. Les Français ne

Les Steamers Panama et Orléans sont repartis pour San Francisco; ils ont emmené tous ceux qui attendaient à Panama un passage pour la Californie. Aucun gouvernement provisoire n'a été établi dans la Californie. Les nouvelles de ce pays sont du premier mai.

Le bureau de Santé rapporte aujourd'hui 27 cas de choléra et 14 morts pendant les 24 heures terminées aujourd'hui à midi.

MONTRÉAL, 14 juin, 7h. 20. pm.

A une assemblée du Conseil de ville tenue mercredi, sur proposition de MM. Bell et Tally, il a été enjoint au comité de Police d'adopter des mesures pour empêcher le vol du bois de chauffage, de la farine, etc.—Température.—Temps très passant, avec tonnerre, et ondées. Le thermomètre à 1 heure marquait 87 degrés.

MALLE ROYALE ANGLAISE.

DEPART DE LIVERPOOL.

Cambria..... Juin 2..... " New-York.
América..... " 9..... " Boston.
Hibernia..... " 16..... " New-York.
Canada..... " 23..... " Boston.

DEPART D'AMÉRIQUE.

Europa..... " 20..... " Boston
Cambria..... " 27..... " New-York
América..... " Juillet 4..... " Boston.
Hibernia..... " 11..... " New-York
Canada..... " 18..... " Boston.

ANNONCES NOUVELLES.

Pianos à vendre.
Métal jaune, clous etc.—J. E. Oliver.
Banquet national.—Jacques Blanchard.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 18 JUIN, 1849.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion,

MONTRÉAL, 16 juin, 7 h. 45 m. P. M.

Fleur, 21s-6d. à 22s. Lard Mess \$13, prime mess, \$10, et mess \$9.

M. Jérémie qui vient d'être nommé chef de Police est dangereusement malade par suite de la rupture d'un vaisseau de sang.

NEW-YORK 16 juin 2 h. P. M.

Boston 16. Il y a eu deux cas violents de choléra aujourd'hui.

Le Bureau de Santé (New-York) fait rapport de 17 cas de choléra et 15 morts depuis hier.

Marchés. Fleur ferme, à \$4,56, \$4,62, common state, Orent, \$457,462. Genessee \$5,5,112 et de mie. Marché monétaire facile. Change, 8 1/2 à 9 1/2.

NOUVELLES D'EUROPE. — La Tribune de ce soir, publie des nouvelles récentes empruntées à la Démocratie Pacifique qui confirment la victoire des Hongrois sur les Russes au nombre de 25,000 qui ont été refoulés dans les montagnes par une division Hongroise.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs, le pamphlet de M. ALEXANDER MACKAY Avocat de Londres, dont nous commençons aujourd'hui la traduction. Ils y verront d'un coup d'œil le précis des causes qui ont amené la rébellion de 1837 et 38, et la manière habile et judicieuse dont l'auteur traite la question de l'indemnité des pertes causées par cette rébellion. C'est un plaidoyer aussi chaleureux que logique en faveur de Lord Elgin, de ses ministres et des libéraux du Canada, et une réponse écrasante aux prétentions des Tories.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Messire PIERRE VIAU, vicaire-général de Québec et de Montréal, et Chanoine honoraire de la Cathédrale St. Jacques. Messire Viau était bien

exhortons les citoyens à se hâter de souscrire. Une liste est déposée à ce bureau.

Dans le district de Cobourg, les moissons ont la plus belle apparence, et promettent plus que les trois ou quatre dernières années. Dans le district de Québec, les divers avis que nous recevons sont très-favorables, et nous voyons avec plaisir qu'en plusieurs endroits on a semé du bled en assez grande quantité et qu'il a belle apparence.

Hier, a eu lieu à la cathédrale de cette ville, une cérémonie bien imposante. Il s'agissait de la bénédiction d'une nouvelle cloche pour l'église du faubourg St. Jean. Le sermon a été prêché par le rév. M. Martineau, qui doit desservir l'église St. Jean et, pendant la cérémonie, les élèves du petit séminaire ont exécuté plusieurs morceaux de musique. Le produit des offrandes déposées par les fidèles se monte à £49 15s.

Le Chronicle dit que M. Gisborne, le surintendant de la ligne télégraphique de l'Amérique du Nord a réussi à compléter la liste des actionnaires pour la ligne télégraphique de Québec à Halifax et qu'elle sera en opération vers l'automne.

Il y a 20 cas de choléra à Kingston, dont 5 dans le pénitencier. Le Cobourg Star invite les personnes qui auraient peur du fléau à aller passer la belle saison à Cobourg.

COLONISATION.

Saint-Pierre, Rivière du Sud,

7 juin 1849.

M. le rédacteur,

L'empressement que vous avez toujours montré pour la colonisation des terres de la Couronne, me fait espérer que vous donnerez place à cet écrit dans vos colonnes intéressantes.

Depuis plusieurs années, le besoin de défricher de nouvelles terres se faisait grandement sentir dans cette partie du comté de l'Islet; car, au commencement de la belle saison, on voyait disparaître d'un milieu de nous les jeunes gens de cette paroisse, qui prenaient tantôt le haut, tantôt le bas, afin d'amasser quelque argent, comme ils le disaient eux-mêmes. Qu'arrive-t-il de ces voyages? Quels biens apportent-ils de ces lieux? Souvent rien du tout, si ce n'est les bons mots prononcés par la crapule de ces endroits.

Voilà, pour ainsi dire, les richesses qu'ils amassent. Tout le monde était d'accord qu'il était temps de remédier à un si grand mal; mais aussi tous se demandaient ce qu'il fallait dans un besoin si urgent.

Ce fut alors que l'on reconnut la générosité d'un certain monsieur qui, abandonnant son paisible foyer, voulut bien consacrer ses jours pour le bonheur de tant de jeunes hommes qui couraient à leur perte. Alors ce monsieur (que nous ne nommerons pas, dans la crainte de blesser son humilité), tourna ses regards vers les vastes forêts encore vierges, situées à 20 milles de la paroisse de Saint-Pierre, rivière du Sud, et qui offraient les plus grands avantages pour une colonisation. Ni les fatigues, ni la censure de bien des gens, ne purent l'arrêter dans ce grand et difficile projet. Après bien des démarches, il eut enfin la consolation de voir se réaliser une partie de ses plus chères espérances. Une colonie, bien petite, à la vérité, parti, il n'y a que quelques jours, pour aller prendre possession des terres accordées par le gouvernement. Si le nombre était bien minime, l'ardeur qui les animait montrait combien l'on pouvait fonder d'espérances sur leur courage.

Ainsi, M. le rédacteur, les Canadiens commencent enfin à connaître de quel prix est pour eux la conservation de ces terres qui, depuis quelques années seulement, attirent les regards de tous ceux qui ont à cœur le bien du pays.

Nous offrons donc nos remerciements les plus sincères au Rév. M. Z. Sirois, curé du lieu, pour l'ardeur qu'il a inspirée à beaucoup de gens par les paroles énergiques qu'il a prononcées à ce sujet. Nous devons aussi nos remerciements à M. l'arpenteur de cette paroisse pour la grande déduction qu'il a bien voulu faire sur le prix de son salaire accoutumé.

Pour le monsieur qui s'est mis à la tête de cette importante affaire, nous ne cro-

tant et d'heureuses dispositions naturelles, car il s'était formé seul. Les funérailles auront lieu demain mardi à dix heures du matin. Son convoi partira de sa demeure, rue St. Jean. Ses parents, amis et connaissances, et les membres de la section Notre Dame de la Société St.-Jean-Baptiste à laquelle il appartenait, sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, mardi le 12 du courant, Dame Marie-Louise Gagné, épouse de Mr. Joseph Angers, Charretier.

La Crise du Canada,

ou

Justification de la conduite de

Lord Elgin

et

DE SES MINISTRES,

relativement au

BILL de L'INDEMNITE' des PERTES

Causées par la Rébellion.

PAR ALEXANDER MACKAY, ÉCUYER,

Avocat de Middle-Temple.

Londres, 1849.

Depuis la rébellion de 1837 et 38, aucun trait de l'histoire du Canada n'a aussi fortement attiré l'attention de ce pays, que le Bill de l'Indemnité des pertes qui, après avoir été adopté par les diverses branches de la Législature Provinciale, attend maintenant la sanction du gouvernement de la Reine. Sans s'occuper de la supposition caressée par quelques uns, que la question présente affecte les intérêts impériaux, l'excitation produite par cette mesure dans la Province, est suffisante pour expliquer le degré extraordinaire d'intérêt que, comme question coloniale, elle a soulevé en Angleterre.

Comme toute l'affaire sera probablement bientôt soumise à une longue discussion dans le Parlement, il est désirable que le public connaisse suffisamment les traits les plus saillants de la question, afin qu'il puisse porter un jugement indépendant, au lieu d'être conduit par ceux qui, en s'en occupant, seront influencés ou égarés par leurs préjugés. Et cela est d'autant plus désirable que le point de vue au quel le parlement considérera ce sujet, aura une portée immense sur l'avenir immédiat du Canada. Nous avons le plus grand intérêt de prévenir, s'il est possible, une décision précipitée et hasardee, si nous attachons quelque valeur à la magnifique partie de notre empire colonial arrosée par le St. Laurent et ses tributaires. Et on est exposé à en venir à une semblable décision, à moins que la question ne soit discutée de manière à l'isoler de toutes les considérations qui lui sont étrangères, et que le public ne refuse de se laisser conduire, comme ça été le cas jusqu'ici dans les affaires du Canada, dans le jugement qu'il portera, par ceux intéressés à le faire prononcer en faveur d'un parti contre un autre.

La plus grande partie des maux, sinon tous, du Canada, origine de l'erreur fatale dans laquelle le Bureau des Colonies a été poussé, de toujours donner sa confiance à un parti et de regarder l'autre avec soupçon et défiance. Ce département sur lequel l'opinion publique n'avait point de contrôle, a perpétué cette erreur jusqu'à tout dernièrement. On y remédiait cependant, lorsque la présente question surgit; question qui non seulement a ralumié dans la province les animosités de partis qui si longtemps y ont arrêté le progrès, mais encore a ravivé dans certains quartiers ici, les vives étreintes au moyen desquelles on examinait et décidait autrefois les affaires du Canada. La Presse, dans quelques cas, est zélée à mettre ces vues en action; mais il est de la dernière importance pour l'empire et la province, quelles n'influencent pas l'esprit du parlement ou le jugement du public. Prévenir ce malheur, autant que possible, est le seul but dans lequel j'ai entrepris d'expliquer l'objet et le caractère de la mesure qui a donné lieu à la dispute actuelle; et en ce faisant, je considérerai, le bill de l'Indemnité, sous le double rapport des partis qui y sont intéressés, et de son mérite intrinsèque.

Pour mettre le lecteur en état d'apprécier parfaitement la question en litige entre les partis en Canada, il est nécessaire de faire une courte récapitulation des événements qui sont les plus propres à jeter la clarté sur l'histoire politique de la Province.

L'auteur donne la division de la province par l'acte 1791, il remonte à l'établissement du Haut-Canada par les loyaux américains et les Anglais de la